

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-34	Ressources Humaines : Suppression des postes
Date et heure de la séance	15 avril 2025 - 18h30
Lieu	Salle de la Mairie - Drugeac
Date de la convocation	2 avril 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Serge VIALLEMONTEIL
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Béatrice CARTAYRADE
Alain DELASSAT
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Christian VERT

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES
Georges ALBESSARD
Jacques SERRAT
Andrée BROUSSE
Jean-Jacques VAISSIER
Olivier ROCHE
Luc MACE-MALAURIE

Absents :

--

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2024,

Considérant la nécessité de supprimer sept emplois correspondants au grade de :

- Attaché dans la filière administrative ;
- Attaché dans la filière administrative ;
- Rédacteur principal 1ère classe dans la filière administrative ;
- Adjoint technique principal 2ème classe dans la filière technique ;
- Animateur principal de 2ème classe dans la filière animation ;
- Adjoint animateur dans la filière animation ;

en raison du remplacement de ces emplois par des emplois sur d'autres grades,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis du comité territorial rendu le 13 mars 2025.

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-34	Ressources Humaines : Suppression de postes
--------------------------------------	--

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de supprimer sept emplois permanent, à effet immédiat, du tableau des effectifs :**
 - **à temps complet de :**
 - **1 Attaché ;**
 - **1 Rédacteur principal 1^{ère} classe ;**
 - **1 Animateur principal 2^{ème} classe ;**
 - **2 Adjoint d'animation ;**
 - **à temps non complet de :**
 - **1 Attaché**
 - **1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Drugeac, le 15 avril 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,



Serge VIALLEMONTEIL

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER

